

**UNIVERSITE DU LITTORAL CÔTE D'OPALE
IUT DU LITTORAL CÔTE D'OPALE**

REGLEMENT INTERIEUR DE L'I.U.T. DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

REGLEMENT DES ETUDES - BUT

Titre I : Discipline générale

Article I.1 Comportement :

Les usagers, en leur qualité d'étudiants de l'I.U.T sont tenus d'avoir, en toutes circonstances, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, un comportement correct et une tenue décente.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de l'établissement. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les enseignements et les contrôles.

Droit à l'image : le fait de filmer des personnes sans leur consentement est répréhensible pénalement et tout étudiant qui s'y livre est passible du conseil de discipline.

Il est interdit de manger dans les salles d'enseignement. Les boissons doivent être consommées à proximité des distributeurs. Les gobelets en cartons et boîtes type cannette, doivent être déposés dans les conteneurs destinés au recyclage.

L'usage de téléphone, ordinateur portable, tablette, et autres objets connectés, est interdit pendant les enseignements et les contrôles, sauf autorisation spécifique de l'enseignant. Les téléphones doivent être éteints.

Les étudiants doivent impérativement utiliser leur courriel institutionnel (prenom.nom@etu.univ-littoral.fr) qui leur est attribué lors de leur inscription administrative pour toutes correspondances avec les enseignants et personnels de l'IUT. Le cas échéant, les demandes effectuées par un type de courriel différent ne seront pas prises en considération.

Le non-respect des personnes, des locaux et des matériels, tout fait de nature à porter atteinte au bon ordre de l'IUT, entraîne des sanctions disciplinaires dans le cadre de la section disciplinaire de l'Etablissement, conformément aux dispositions universitaires.

Article I.2 Sécurité :

Les étudiants doivent se conformer strictement aux consignes générales de sécurité affichées dans l'Etablissement.

Le code de la route s'applique sur les parkings de l'IUT. La vitesse y est limitée à 10km/heure.

Article I.3 Responsabilité de l'établissement :

L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de tout objet personnel au

détriment d'un usager. De même, les dégradations et accidents survenus sur les aires de stationnement, sont des événements de voie publique qui n'engagent en rien la responsabilité de l'établissement.

Article I.4 Ressources informatiques :

Les matériels informatiques et les supports numériques ne peuvent être utilisés que pour les besoins d'enseignement et de recherche agréés par l'établissement. Tout autre usage est exclu. Tous les usagers sont signataires de la charte informatique de l'université.

Article I.5 Bizutage et pratiques assimilées :

Le bizutage constitue un délit puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende d'un montant de 7500 euros, peines doublées si la victime est mineure ou vulnérable. On entend par bizutage, tout acte humiliant ou dégradant, en ce sens qu'il porte atteinte à la dignité de la personne humaine.

Au-delà des auteurs directs des faits, les personnes physiques qui ont créé, ou contribué à créer une telle situation, celles qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, ont failli à une obligation de prudence ou de sécurité destinée à l'éviter, ou se sont abstenues d'intervenir pour l'empêcher voient leur responsabilité pénale engagée, que les faits aient été commis à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Indépendamment des poursuites pénales, tous s'exposent à des mesures disciplinaires prises par le président de l'université (exclusion pour les étudiants, sanctions spécifiques pour les personnels de l'université).

Extrait de la circulaire du 22 Septembre 2015 : « Il n'existe ni bizutage bon enfant, ni pression du groupe acceptable, mais des délits et des pratiques d'un autre âge »

Article I.6 Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes :

L' Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont un.e étudiant.e pourrait être victime dans sa vie étudiante. Il peut écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>

Titre II : Assiduité

Article II.1 Obligation réglementaire :

La présence à tous les cours, travaux dirigés, travaux pratiques, conférences, visites, stages et, d'une manière générale, à toutes les activités universitaires organisées par un Département de l'IUT est obligatoire.

Les absences sont comptabilisées par séances pédagogiques. Toutes les absences doivent être signalées et justifiées par l'étudiant ou son représentant légal au département. Le Jury tiendra compte de la fréquence des absences en cas de délibération.

Les étudiants en alternance (formation continue et apprentissage) prennent leurs congés en dehors des périodes d'enseignement.

II.1.1 Absence prévue :

Dans le cas d'une absence prévisible, l'étudiant doit en informer par avance le département, en présentant les justificatifs et les convocations officielles aux enseignants concernés et au secrétariat pédagogique du département.

II.1.2 Justification et délai :

Dans les autres cas, l'absence doit être signalée et justifiée par un document officiel dans les deux jours ouvrables à compter du début de l'absence. Au-delà de deux jours, l'absence est considérée injustifiée.

II.1.3 Nature des justifications :

Sont justifiées les absences pour : maladie, deuil, examen du permis de conduire, contrainte exceptionnelle insurmontable à l'appréciation du chef de département. Le justificatif doit être un document officiel daté portant mention des jours d'absence.

Le département peut considérer comme justifiée une absence pour recherche de stage, à condition que l'étudiant fasse viser par l'employeur qu'il sollicite, une demande d'autorisation d'absence spécifique (disponible au secrétariat de la formation).

II.1.4 Non-Justification des absences pour les étudiants alternants

Toute absence non justifiée donne lieu à information auprès de l'employeur de la part du CFA après concertation avec l'équipe pédagogique.

Les absences injustifiées concernent : les congés payés pris sur le temps de formation, les périodes gardées en entreprise sur le temps de formation (hors demande d'absence exceptionnelle), des absences pour raisons de santé non couvertes par un arrêt de travail et autres absences non justifiées.

Les absences injustifiées peuvent donner lieu à des retenues sur salaire et à des sanctions pédagogiques. Des absences injustifiées répétées peuvent conduire à **la rupture du contrat d'apprentissage par l'employeur.**

II.1.5 Retard

A la suite d'un retard (quelle qu'en soit la durée), l'enseignant concerné a toute latitude pour accepter ou refuser l'accès de l'étudiant à la séance pédagogique concernée. En cas de refus, l'étudiant est noté absent ; cette absence est traitée selon les modalités précédentes.

II.1.6 Exclusion d'une séance :

Un enseignant peut exclure de la séance pédagogique un étudiant à cause de son retard, de son comportement, de ses propos... Dans ces conditions, l'absence est considérée comme injustifiée.

II.1.7 Paiement des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux :

Conditions requises pour le paiement : afin de ne pas retarder le paiement des bourses, le contrôle du service des bourses interviendra généralement à posteriori.

Lorsque pour des raisons médicales graves (traitement médical, hospitalisation) l'étudiant boursier doit interrompre ses études au cours de l'année universitaire, il est tenu d'en informer

l'IUT en apportant toutes les pièces justificatives nécessaires. Dans ce cas, cette interruption ne suspend pas le paiement de la bourse pendant la période considérée.

Par ailleurs les étudiants titulaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux inscrits dans l'établissement d'enseignement supérieur français, mais qui vont suivre parallèlement des études à l'étranger (quel que soit le pays d'accueil) doivent obtenir des autorités pédagogiques une dispense d'assiduité et l'autorisation de se présenter aux épreuves de fin d'année pour conserver le bénéfice de leur bourse.

Présentation aux épreuves de contrôle : le candidat boursier s'engage également à se présenter aux épreuves du contrôle continu et aux examens et concours relatifs à sa scolarité. Dans le cas contraire un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse peut être établi. L'étudiant doit être informé au préalable de cette mesure afin de fournir d'éventuelles informations complémentaires.

Titre III : Contrôles des connaissances et des compétences

Toutes les matières enseignées en cours d'année et figurant au Programme National font l'objet d'un contrôle d'assiduité et d'une vérification des connaissances et des compétences par contrôle continu sous diverses modalités (interrogations écrites, interrogations orales, comptes rendus de travaux pratiques et toute forme d'évaluation).

En cas de redoublement, pour chaque unité d'enseignement non validée, l'étudiant doit suivre les enseignements de toutes les matières, participer aux séances de Travaux Pratiques et participer à tous les contrôles des connaissances, y compris dans les matières de l'unité d'enseignement gratifiées d'une note supérieure à la moyenne, l'année précédente : il n'existe pas de validation de matière

Article III.1 : Contrôles :

- Chaque séance de cours, TD, TP ou autre fait l'objet d'un contrôle d'assiduité noté.
- Chaque séance peut faire l'objet d'une évaluation. Les évaluations peuvent être prévues et affichées sur l'emploi du temps, ou non prévues à la discrétion de l'enseignant concerné.
- Chaque évaluation et contrôle d'assiduité fait l'objet d'une note prise en compte pour le calcul de la moyenne de chaque matière.
- Les modalités de contrôle des connaissances, et les règles de calcul des moyennes de chaque matière sont communiquées aux étudiants en début d'année.
- Lors d'un contrôle de type devoir sur table, les étudiants déposent au fond de la salle leurs cartables et autres matériels personnels notamment les téléphones, montres et tous objets connectés

- En cas de flagrant délit de fraude, ou tentative de fraude, l'enseignant prend toutes mesures pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. La matérialité des faits est consignée dans un procès-verbal qui devra être signé par l'enseignant responsable de la surveillance et contresigné par le ou les étudiants concernés. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

La copie est consignée avec le procès-verbal dans un rapport remis au chef de département et au président du jury qui saisit immédiatement la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'université.

- Plagiat : Il n'est pas interdit de citer, en le copiant, le travail d'un autre, à condition de le signaler (écrire le nom de l'auteur et copier ce qu'il a écrit en le plaçant entre guillemets : « »). Mais, il est interdit de plagier. Le plagiat consiste, pour le « copieur », à recopier le

travail d'une autre personne et à le présenter comme si c'était son propre travail. Cette pratique est constitutive de fraude et sanctionnée comme telle. Constatée par le correcteur, elle est rapportée au chef de département qui saisit la section disciplinaire de l'université.

- Toute absence injustifiée à un contrôle de connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle.

-En cas d'absence justifiée, l'étudiant prend l'initiative de contacter dès son retour, outre le secrétariat, l'enseignant concerné qui prendra toute disposition pour préserver l'égalité de traitement au sein du groupe (contrôle de rattrapage ou toute autre adaptation). **A défaut, il sera noté zéro.**

En cas de litige sur le caractère justifié de l'absence, le chef de département se prononce, éventuellement, après avis du conseil des enseignants.

Article III.2 : Non réalisation du stage

Le BUT est une formation professionnelle qui comprend des périodes de stages indispensables aux apprentissages et qui ne peuvent faire l'objet de rattrapage. Ainsi la non réalisation d'un stage pour un motif justifié ou non entraîne la note de zéro dans le calcul des UE qui incluent cette modalité de contrôle des connaissances et des compétences.

Article III.3 : Modalités de réalisation du stage : présence en entreprise et télétravail

Dans le cadre du BUT, le stage constitue une phase essentielle de mise en situation professionnelle. Il doit être effectué **de préférence en présentiel** au sein de l'organisme d'accueil, afin de garantir l'acquisition des compétences professionnelles en lien avec la formation.

Toutefois, le stage peut être réalisé **partiellement en télétravail**, sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. **Encadrement du stagiaire en télétravail** : L'entreprise d'accueil doit désigner une personne référente chargée d'assurer le suivi et l'encadrement du stagiaire pendant les périodes en télétravail. Les modalités de communication (visioconférences, échanges réguliers par courriel ou téléphone, etc.) doivent être précisées.
2. **Fourniture du matériel informatique** : L'entreprise doit spécifier dans la convention de stage si elle fournit le matériel informatique (ordinateur, connexion VPN, logiciels spécifiques, etc.) nécessaire à l'accomplissement des missions en télétravail. À défaut, elle doit s'assurer que le matériel personnel du stagiaire est adapté et sécurisé pour les tâches demandées.
3. **Lieu de réalisation du télétravail** : Le lieu exact où le stagiaire effectuera le télétravail doit être clairement indiqué dans la convention de stage. En règle générale, ce lieu est le domicile du stagiaire. Toute autre localisation devra être justifiée et validée par l'établissement d'enseignement.
4. **Missions réalisées en télétravail** : Les missions confiées au stagiaire en situation de télétravail doivent être compatibles avec ce mode d'organisation. Elles doivent être définies précisément dans la convention de stage et faire l'objet d'un suivi régulier de la part du tuteur en entreprise.
5. **Fréquence et modalités du télétravail** : La répartition entre présence en entreprise et télétravail doit être clairement définie (jours ou périodes concernées) et validée par l'équipe pédagogique. Toute modification substantielle des modalités initiales devra être signalée à l'établissement.

Le recours au télétravail ne doit en aucun cas nuire à la qualité de l'encadrement, du stagiaire, ni à l'évaluation de ses missions. L'établissement se réserve le droit de refuser ou de demander des

ajustements si les conditions de télétravail ne sont pas jugées satisfaisantes.

Article III.4 : Bonus :

Afin d'encourager la pratique d'activités physiques, sportives et culturelles régulières (ateliers culture), une bonification maximale de 0.6 point peut être attribuée par les enseignants habilités (enseignants d'EPS, enseignants chargés de la culture) est ajoutée à la moyenne de toutes les Unités d'Enseignements pour chaque semestre dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences. Si plusieurs activités sportives ou culturelles sont menées par l'étudiant, seule, celle qui est la mieux notée sera retenue pour le bénéfice de cette disposition.

Le bonus maximum est fixé à 3% du total des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0.6$ point)

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,30	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Titre IV : Attribution du BUT

Article IV.1 : Semestres et diplôme (Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche spécial n°4 du 17 Juin 2021)

Attribution du BUT : les Unités d'Enseignement du BUT doivent toutes être validées, directement (note obtenue supérieure ou égale à 10/20) ou par compensation.

La note obtenue dans une Unité d'Enseignement est la résultante des notes du pôle « ressources » et du pôle des « Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE) » (le poids relatif du pôle « ressources » et du pôle « SAE » varie de 40% à 60% selon les unités d'enseignement).

La compensation s'effectue au sein d'un Regroupement Cohérent d'Unités d'Enseignement (RCUE). Le calcul de cette compensation s'effectue par la moyenne normale des UE composant le RCUE, par exemple : la moyenne du RCUE1 = $(UE1.1 + UE1.2) / 2$

D'autre part l'obtention des deux Unités d'Enseignement d'une compétence emporte l'obtention des Unités d'Enseignement du niveau inférieur de la même compétence.

La poursuite d'études dans un semestre pair (2, 4, 6) d'une année est de droit.

La poursuite d'études au semestre 3 est possible si l'étudiant a à la fois obtenu la moyenne (10/20) à plus de la moitié des regroupements d'UE, et une note supérieure ou égale à 8/20 à chacun des autres regroupements cohérents.

La poursuite d'études au semestre 5 nécessite en plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2, directement ou par compensation.

La poursuite d'études en année supérieure en passant du statut de formation initiale en formation par alternance est soumise au jury de fin d'année.

Article IV.2 : Redoublement :

Le redoublement est soumis à l'autorisation du jury qui se prononce en fonction des résultats obtenus, du comportement et de l'assiduité de l'étudiant.

Le refus d'autoriser le redoublement est décidé après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il est motivé et assorti de conseils d'orientation.

Chaque semestre ne peut être redoublé qu'une seule fois. Le nombre de redoublements est limité à quatre sur la totalité du cursus. Toutefois le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire pour cas de force majeure, laissée à son appréciation.

En cas de redoublement, l'étudiant repasse uniquement les UE non capitalisées.

Pour un étudiant qui effectue son cursus de formation sous le régime de l'alternance, le jury autorisera le redoublement sous le statut d'alternant uniquement en troisième année de BUT. L'étudiant de première ou deuxième année de BUT ne pourra redoubler que sous le régime de la formation initiale.

Article IV.3 : Jurys :

Le jury se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants et l'attribution des Unités d'Enseignement. Il délivre le DUT au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits des quatre premiers semestres, et la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » au terme de 180 crédits.

Le jury ne peut jamais délibérer avant la fin du semestre, c'est-à-dire avant la fin du stage ou avant la fin du contrat de travail, pour les alternants.

Les étudiants délégués de groupe ne peuvent assister aux délibérations du jury, mais ils peuvent être appelés en consultation par le Président du Jury.

Article IV.4 : Avis de poursuite d'études

Le BUT est une formation qui se dispense sur 3 années d'études. De ce fait un avis de poursuite d'études ne pourra être émis par le département de formation uniquement à la demande des étudiants inscrits en troisième année de BUT. Aucun avis de poursuite d'études ne sera donc émis pour les étudiants inscrits en première et deuxième année de BUT.

Titre V: Evaluation interne des formations

Article V.1 objectifs et composition du conseil :

Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » publié au Bulletin Officiel du 26 mai 2022...., chaque département de l'IUT met en place un conseil de perfectionnement. Dans une logique d'amélioration continue, le conseil de perfectionnement examine une fois par an les indicateurs du Bachelor Universitaire de Technologie de la spécialité, notamment les résultats des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants, les suivis de cohortes, la qualité des stages et le suivi de l'insertion professionnelle. Le Conseil de l'IUT est ensuite informé de l'ensemble des évaluations internes des départements.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le Directeur de l'IUT et est composé : du chef de département, du directeur des études, de 3 enseignants désignés par le conseil de département de la spécialité, des délégués des étudiants (1 au moins par parcours), et de 2 personnalités au moins représentantes du milieu socioprofessionnel de la spécialité.

Titre VI : Dispositions finales

Article VI.1 Contestation d'une décision de l'établissement :

L'usager peut contester une décision de l'IUTLCO auprès du directeur de l'établissement. Dans tous les cas il peut user des voies de recours habituelles contre les décisions administratives (recours hiérarchique devant Monsieur le recteur de l'Académie de LILLE, recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE).

Article VI.2: Règlements des études des départements :

Chaque département décline le présent règlement des études en y insérant notamment les modalités de contrôle et de calcul des notes par Unité d'Enseignement propres à sa formation, conformément à la réglementation.

Article VI.3 Adhésion au règlement des études :

Le règlement des études du département est lu et commenté par le chef de département en présence des étudiants en début d'année universitaire. Il figure sur le site INTERNET (<http://www.iut.univ-littoral.fr/>) de l'IUT du Littoral Côte d'Opale et sur la plateforme dédiée aux étudiants et aux personnels de l'IUT. Chaque étudiant de la formation atteste en avoir connaissance.

Article VI.4 Application du règlement des études :

Le règlement des études s'applique dès son approbation par le conseil de l'IUT

Titre VII : Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences du département GACO

Article VII.1 Modalités de contrôle et calcul des moyennes des Unités d'Enseignement (UE)

Les modalités de contrôle de connaissances sont détaillées par semestre dans les tableaux pages suivantes. Le contrôle continu est constitué d'une part à partir des notes obtenues soit lors des interrogations (INT) qui peuvent prendre des formes différentes (devoir à la maison, évaluation individuelle surveillée, oral, etc.). D'autre part, le contrôle continu se calcule en prenant compte éventuellement d'un Devoir Surveillé (DS) dans les proportions précisées ci-après. Chaque UE est constituée de 100 coefficients répartis dans les différentes ressources.

Pour le calcul de la SAE Stage, une modalité de contrôle fait intervenir en plus une répartition entre la note entreprise (ENT), de dossier (DOS) et soutenance (SOUT). Le dossier doit être envoyé au plus tard 4 jours ouvrés avant la date de la soutenance. En cas de non-envoi, la note 0 sera attribuée.

Article VII. 2 Evaluation des ressources

Cas des évaluations de remplacement :

Une évaluation de remplacement est possible à deux conditions simultanées :

- que l'absence soit justifiée
- et que l'étudiant ait contacté l'enseignant responsable de l'évaluation pour en connaître les modalités éventuelles dans le délai des 48h.

Article VII.3 Jury de poursuite d'études après le BUT

La commission de jury de poursuite d'études se tient pendant la troisième année de formation, en février, et émet un avis sur la poursuite d'études possible des étudiants, à l'issue de leur formation en BUT. Cet avis s'appuie sur les moyennes obtenues dans les ressources sur les semestres 1, 2, 3, 4 et 5. N.B. Aucun avis ne sera délivré pour une réorientation en cours de formation.

Article VII.4 Modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC)

Les MCCC sont présentées dans les tableaux suivants pour chaque semestre des 3 années du BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations. L'évaluation de chaque ressource est présentée sous la forme d'un pourcentage de devoirs surveillés (DS) et d'interrogations orales ou écrites (Int).

Article VII 5. Matériels et Locaux techniques

Le département de formation met à disposition dans le cadre des projets des salles de travail (salle de libre accès, studio d'enregistrement, salle de classe) dont les étudiants peuvent bénéficier pour leurs projets. Pour disposer de ces équipements, les étudiants font une demande auprès du secrétariat qui ouvre la salle concernée. L'étudiant faisant la demande est responsable des dégradations qui pourrait suivre durant l'utilisation. Un contrôle de la bonne utilisation du matériel sera fait à la fin de l'occupation ou de l'utilisation du matériel. Toute dégradation qui engage la responsabilité de son auteur pourra entraîner des sanctions financières voire des poursuites pénales.

Article VIII.1 Personnel administratif et technique

Nom	Prénom	Fonction	Email	Téléphone
Talleu	Julie	Secrétaire pédagogique	iutgaco@univ-littoral.fr	03 21 38 87 40
Fornet	Manon	Secrétaire pédagogique	iutgaco@univ-littoral.fr	03 21 38 87 40
Raffin-Peyloz	Sébastien	Technicien informatique	sebastien.raffin@univ-littoral.fr	03 21 38 87 14

Article VIII.1 Personnel enseignant permanent

Nom	Prénom	Fonction	Email
Basse	David	Directeur des études	david.basse@univ-littoral.fr
Boivin	Séverine	Resp Stage et R.I.	severine.boivin@univ-littoral.fr
Haeuw	Éric		eric.haeuw@univ-littoral.fr
Lardeur	Stany	Chef de département	Stany.lardeur@univ-littoral.fr
Longuet	Julie	Resp. Alternance GACO	julie.longuet@univ-littoral.fr
Ryckelynck	Philippe		philippe.ryckelynck@univ-littoral.fr
Saerens	Julie		julie.sacrens@univ-littoral.fr
Semache	Sabrina	Resp. LP MRH	sabrina.semache@univ-littoral.fr
Venon	Christine		christine.barthelet@univ-littoral.fr

Semestre 1							
	Code	Intitulé des ressources	UE11	UE12	UE13	%Devoir	%INT
Sem 1	R1.01	Projet Personnel et Professionnel	5	2	4		100%
Sem 1	R1.02	Langue vivante 1 – Anglais des affaires	9	2	10	60%	40%
Sem 1	R1.03	Langue vivante 2	6	2	8		100%
Sem 1	R1.04	Culture juridique		18			100%
Sem 1	R1.05	Fondamentaux de la comptabilité	11	12			100%
Sem 1	R1.06	Économie : Les fondamentaux de l'économie		18			100%
Sem 1	R1.07	Technologie de l'information et de la communication	8	1	8		100%
Sem 1	R1.08	Gestion de projet et management opérationnel	13	2			100%
Sem 1	R1.09	Fondamentaux du Marketing		1	22		100%
Sem 1	R1.10	Expression -Communication	8	2	8	60%	40%
		SAE					%INT
Sem 1	S1.01	Identifier les compétences professionnelles		15			100%
Sem 1	S1.02	Formaliser le projet d'une organisation	40				100%
Sem 1	S1.03	Participer au pilotage d'une organisation		25			100%
Sem 1	S1.04	Établir le diagnostic marketing d'une organisation			40		100%
		Total coefficient	100	100	100		
			10 ECTS	10 ECTS	10 ECTS		

Semestre 2

	Code	Intitulé des ressources	UE21	UE22	UE23	%Devoir	%INT
Sem 2	R2.01	Projet Personnel et Professionnel	7	1	5		100%
Sem 2	R2.02	Langue vivante 1 – Anglais des affaires	12	2	9	60%	40%
Sem 2	R2.03	Langue vivante 2	12	2	9		100%
Sem 2	R2.04	Droit de l'entreprise		12		60%	40%
Sem 2	R2.05	Pilotage comptable des organisations		12			100%
Sem 2	R2.06	Economie, organisations et développement durable		12			100%
Sem 2	R2.07	Traitement de l'information	12	2	12		100%
Sem 2	R2.08	Management des organisations		12		60%	40%
Sem 2	R2.09	Marketing d'étude	5	3	16		100%
Sem 2	R2.10	Expression - Communication	12	2	9		100%
		SAE					%INT
Sem 2	S2.01	Mener une étude marketing	7.5		7.5		100%
Sem 2	S2.02	Participer au pilotage d'une organisation		7.5			100%
Sem 2	S2.03	Participer à un projet transverse	7.5	7.5	7.5		100%
Sem 2	S2.04	Stage	17.5	17.5	17.5		100% (70% SOUT / 20% DOS / 10% ENT)
Sem 2	S2.05	Portfolio	7.5	7.5	7.5		100%
		Total coefficient	100	100	100		
			10 ECTS	10 ECTS	10 ECTS		

MDFS Semestre 3									
	Code	Intitulé des ressources	UE31	UE32	UE33	UE34	UE35	%Devoir	%INT
Sem 3	R3.01	Projet personnel et professionnel	3	3	3	5	5		100%
Sem 3	R3.02	Langue vivante 1 – Anglais des affaires	7	7	7	5	5	60%	40%
Sem 3	R3.03	Langue vivante 2	5	5	5	5	5		100%
Sem 3	R3.04	Droit du travail		20					100%
Sem 3	R3.05	Stratégie d'entreprise			20			60%	40%
Sem 3	R3.06	Marketing stratégique et opérationnel			20				100%
Sem 3	R3.07	Ressources humaines	40	20				60%	40%
Sem 3	R3.08	Expression et communication	5	5	5	5	5		100%
Sem 3	R3.MDF S.09	Pilotage comptable et financier - Niveau 2					30		100%
Sem 3	R3.MDF S.10	Gestion administrative du personnel - Niveau 1				30			100%
Sem 3	R3.MDF S.11	Adaptation Locale S3				10	10		100%
		SAE							%INT
Sem 3	SAÉ 3.MDFS.01	Analyser et améliorer la performance financière et stratégique d'une organisation	25	25	25	10	10		100%
Sem 3	SAÉ 3.MDFS.02	Produire les éléments de gestion RH				15	15		100%
Sem 3	SAÉ 3.03	Collaborer dans le cadre d'un projet transverse	15	15	15	15	15		100%
		Total coefficient	100	100	100	100	100		
			4 ECTS	7 ECTS	7 ECTS	6 ECTS	6 ECTS		

MCMO Semestre 3									
	Code	Intitulé des ressources	UE31	UE32	UE33	UE34	UE35	%Devoir	%INT
Sem 3	R3.01	Projet personnel et professionnel	3	3	3	5	5		100%
Sem 3	R3.02	Langue vivante 1 – Anglais des affaires	7	7	7	5	5	60%	40%
Sem 3	R3.03	Langue vivante 2	5	5	5	5	5		100%
Sem 3	R3.04	Droit du travail		20					100%
Sem 3	R3.05	Stratégie d'entreprise			20			60%	40%
Sem 3	R3.06	Marketing stratégique et opérationnel			20				100%
Sem 3	R3.07	Ressources humaines	40	20				60%	40%
Sem 3	R3.08	Expression et communication	5	5	5	5	5		100%
Sem 3	R3.MCM O 09	Trade marketing et merchandising					30		100%
Sem 3	R3.MCM O 10	Fondamentaux du marketing digital				30			100%
Sem 3	R3.MCM O 11	Adaptation Locale S3				10	10		100%
		SAE							%INT
Sem 3	SAÉ 3.MCM O.01	Analyser et améliorer la performance d'une organisation aux enjeux commerciaux	25	25	25	10	10		100%
Sem 3	SAÉ 3.MCM O.02	Concevoir l'approche phytale d'une entreprise				15	15		100%
Sem 3	SAÉ 3.03	Collaborer dans le cadre d'un projet transverse	15	15	15	15	15		100%
		Total coefficient	100	100	100	100	100		
			4 ECTS	7 ECTS	7 ECTS	6 ECTS	6 ECTS		

MACAST Semestre 3									
	Code	Intitulé des ressources	UE31	UE32	UE33	UE34	UE35	%Devoir	%INT
Sem 3	R3.01	Projet personnel et professionnel	3	3	3	5	5		100%
Sem 3	R3.02	Langue vivante 1 – Anglais des affaires	7	7	7	5	5	60%	40%
Sem 3	R3.03	Langue vivante 2	5	5	5	5	5		100%
Sem 3	R3.04	Droit du travail		20					100%
Sem 3	R3.05	Stratégie d'entreprise			20			60%	40%
Sem 3	R3.06	Marketing stratégique et opérationnel			20				100%
Sem 3	R3.07	Ressources humaines	40	20				60%	40%
Sem 3	R3.08	Expression et communication	5	5	5	5	5		100%
Sem 3	R3.MAC AST.09	Cadre légal culturel, artistique, sportif ou de tourisme				15	15		100%
Sem 3	R3.MAC AST.10	Environnement professionnel culturel, artistique, sportif ou de tourisme				15	15		100%
Sem 3	R3.MAC AST.11	Adaptation Locale - S3				10	10		100%
		SAE							%INT
Sem 3	SAÉ 3.MACA ST.01	Analyser et améliorer la performance d'une organisation aux enjeux culturels ou touristiques	25	25	25	10	10		100%
Sem 3	SAÉ 3.MACA ST.02	Réaliser un diagnostic d'une organisation dans les secteurs culturels, artistiques, sportifs ou de tourisme				15	15		100%
Sem 3	SAÉ 3.03	Collaborer dans le cadre d'un projet transverse	15	15	15	15	15		100%
		Total coefficient	100	100	100	100	100		
			4 ECTS	7 ECTS	7 ECTS	6 ECTS	6 ECTS		

MDFS Semestre 4										
	Code	Intitulé des ressources	UE41	UE42	UE43	UE44	UE45	%Devoir	%INT	
Sem 4	R4.01	Projet personnel et professionnel	3	3	5	3	3		100%	
Sem 4	R4.02	Langue vivante 1 – Anglais des affaires	7	7	20	4	5	60%	40%	
Sem 4	R4.03	Langue vivante 2	5	5	10	4	4		100%	
Sem 4	R4.04	Droit des affaires		15				60%	40%	
Sem 4	R4.05	Outils de pilotage	30	15					100%	
Sem 4	R4.06	Expression et communication	5	5	15	4	3		100%	
Sem 4	R4.MDF S.07	Introduction à la fiscalité d'entreprise					10		100%	
Sem 4	R4.MDF S.08	Environnement juridique des ressources humaines				12			100%	
Sem 4	R4.MDF S.09	Pilotage financier					10		100%	
Sem 4	R4.MDF S.10	Gestion administrative du personnel - Niveau 2				13	5		100%	
Sem 4	R4.MDF S.11	Adaptation Locale S4				10	10		100%	
		SAE							%INT	
Sem 4	SAÉ 4.MDFS.01	Envisager une création d'activité dans le secteur des fonctions supports des organisations	10	10	10	7.5	7.5		100%	
Sem 4	SAÉ 4.MDFS.02	Produire les éléments de gestion à des fins d'analyse				7.5	7.5		100%	
Sem 4	SAÉ 4.03	Collaborer et rendre compte d'un projet transverse - S4	12.5	12.5	12.5	7.5	7.5		100%	
Sem 4	SAÉ 4.04	STAGE - Stage S4	20	20	20	20	20		100% (70% SOUT / 20% DOS / 10% ENT)	
Sem 4	SAÉ 4.05	PORTFOLIO - Portfolio S4	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		100%	
		Total coefficient	100	100	100	100	100			
			3 ECTS	6 ECTS	5 ECTS	8 ECTS	8 ECTS			

MCMO Semestre 4									
	Code	Intitulé des ressources	UE41	UE42	UE43	UE44	UE45	%Devoir	%INT
Sem 4	R4.01	Projet personnel et professionnel	3	3	5	3	3		100%
Sem 4	R4.02	Langue vivante 1 – Anglais des affaires	7	7	20	4	5	60%	40%
Sem 4	R4.03	Langue vivante 2	5	5	10	4	4		100%
Sem 4	R4.04	Droit des affaires		15				60%	40%
Sem 4	R4.05	Outils de pilotage	30	15					100%
Sem 4	R4.06	Expression et communication	5	5	15	4	3		100%
Sem 4	R4.MCM O.07	Négociation commerciale					25		100%
Sem 4	R4.MCM O.08	E-commerce				25			100%
Sem 4	R4.MCM O.09	Adaptation Locale S4				10	10		100%
		SAE							%INT
Sem 4	SAÉ 4.MCM O.01	Envisager une création d'activité dans le secteur commercial	10	10	10	15	5		100%
Sem 4	SAÉ 4.MCM O.02	Collaborer au développement des affaires, du e-commerce à la négociation client					10		100%
Sem 4	SAÉ 4.03	Collaborer et rendre compte d'un projet transverse - S4	12.5	12.5	12.5	7.5	7.5		100%
Sem 4	SAÉ 4.04	STAGE - Stage S4	20	20	20	20	20		100% (70% SOUT / 20% DOS / 10% ENT)
Sem 4	SAÉ 4.05	PORTFOLIO - Portfolio S4	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		100%
		Total coefficient	100	100	100	100	100		
			3 ECTS	6 ECTS	5 ECTS	8 ECTS	8 ECTS		

MACAST Semestre 4									
	Code	Intitulé des ressources	UE41	UE42	UE43	UE44	UE45	%Devoir	%INT
			Gérer un projet	Participer au pilotage	Concevoir la démarche marketing	Participer au développement des structures et des événements	Collaborer à la gestion des organisations		
Sem 4	R4.01	Projet personnel et professionnel	3	3	5	3	3		100%
Sem 4	R4.02	Langue vivante 1 – Anglais des affaires	7	7	20	4	5	60%	40%
Sem 4	R4.03	Langue vivante 2	5	5	10	4	4		100%
Sem 4	R4.04	Droit des affaires		15				60%	40%
Sem 4	R4.05	Outils de pilotage	30	15					100%
Sem 4	R4.06	Expression et communication	5	5	15	4	3		100%
Sem 4	R4.MAC AST.07	Politiques sectorielles culturelles, artistiques, sportives ou de tourisme				6	7		100%
Sem 4	R4.MAC AST.08	Outils de communication et de gestion culturels, artistiques, sportifs ou de tourisme				6	7		100%
Sem 4	R4.MAC AST.09	Comportement de consommation culturel, artistique, sportif ou de tourisme				6	6		100%
Sem 4	R4.MAC AST.10	Sources de financement spécifiques culturelles ou de tourisme				6	5		100%
Sem 4	R4.MAC AST.11- AL	Adaptation Locale S4				11	9		100%
		SAE							%INT
Sem 4	R4.MAC AST.07	Envisager une création d'activité dans le secteur des fonctions supports des organisations	10	10	10	7.5	7.5		90%/ 100%
Sem 4	SAÉ 4.MDFS. 02	Produire les éléments de gestion à des fins d'analyse				7.5	7.5		90%/ 100%
Sem 4	SAÉ 4.03	Collaborer et rendre compte d'un projet transverse - S4	12.5	12.5	12.5	7.5	7.5		90%/ 100%
Sem 4	SAÉ 4.04	STAGE - Stage S4	20	20	20	20	20		100% (70% SOUT / 20% DOS)
Sem 4	SAÉ 4.05	PORTFOLIO - Portfolio S4	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5		100%

		Total coefficient	100	100	100	100	
			3 ECTS	6 ECTS	5 ECTS	8 ECTS	8 ECTS

MDFS Semestre 5									
	Code	Intitulé des ressources	UE51	UE52	UE53	UE54	UE55	%Devoir	%INT
			Gérer un projet	Participer au pilotage	Concevoir la démarche marketing	Participer au pilotage RH de l'organisation	Développer une approche conseil		
Sem 5	R5.01	Projet personnel et professionnel	4	4	4	5	5		100%
Sem 5	R5.02	Langue vivante 1 – Anglais des affaires	10	10	10	5	5		100%
Sem 5	R5.03	Langue vivante 2	6	6	6	5	5		100%
Sem 5	R5.04	Achats	20	40				70%	30%
Sem 5	R5.05	Logistique	10	0	20			60%	40%
Sem 5	R5.MDF S.06	Processus des Ressources Humaines - Niveau 1				25	0		100%
Sem 5	R5.MDF S.07	Environnement juridique des ressources humaines				20	10		100%
Sem 5	R5.MDF S.08	Droit des sociétés					20		100%
Sem 5	R5.MDF S.09	Contrôle de gestion					15		100%
Sem 5	R5.MDF S.10	Adaptation Locale 1 : Economie internationale - Niveau 2	10		20				100%
		SAE							%INT
Sem 5	SAÉ 5.MDFS.01	Piloter un projet aux fonctions support d'une organisation	20	20	20	40	40		100%
Sem 5	SAÉ 5.02	Conduire un projet de développement commercial dans un contexte international	20	20	20				100%
		Total coefficient							
			3 ECTS	5 ECTS	4 ECTS	9 ECTS	9 ECTS		

MCMO Semestre 5								
	Code	Intitulé des ressources	UE51	UE52	UE53	UE54	UE55	%Devoir
			Gérer un projet	Participer au pilotage	Concevoir la démarche marketing	Déployer le marketing omnicanal et digital	Assurer le développement des affaires	%INT
Sem 5	R5.01	Projet personnel et professionnel	4	4	4	5	5	100%
Sem 5	R5.02	Langue vivante 1 – Anglais des affaires	10	10	10	5	5	100%
Sem 5	R5.03	Langue vivante 2	6	6	6	5	5	100%
Sem 5	R5.04	Achats	20	40				30%
Sem 5	R5.05	Logistique	10	0	20			40%
Sem 5	R5.MCM O.06	Stratégie digitale inbound				15		100%
Sem 5	R5.MCM O.07	Droit de la communication numérique				20		100%
Sem 5	R5.MCM O.08	Gestion commerciale, gestion de la data et CRM					35	40%
Sem 5	R5.MCM O.09	Adaptation Locale	10		20			100%
		SAE						%INT
Sem 5	SAÉ 5.MDFS.01	Piloter un projet aux enjeux commerciaux	20	20	20	40	40	100%
Sem 5	SAÉ 5.02	Conduire un projet de développement commercial dans un contexte international	20	20	20			100%
		Total coefficient						
			3 ECTS	5 ECTS	4 ECTS	9 ECTS	9 ECTS	

MACAST Semestre 5									
	Code	Intitulé des ressources	UE51	UE52	UE53	UE54	UE55	%Devoir	%INT
			Gérer un projet	Participer au pilotage	Concevoir la démarche marketing	Participer au pilotage RH de l'organisation	Développer une approche conseil		
Sem 5	R5.01	Projet personnel et professionnel	4	4	4	5	5		100%
Sem 5	R5.02	Langue vivante 1 – Anglais des affaires	10	10	10	5	5		100%
Sem 5	R5.03	Langue vivante 2	6	6	6	5	5		100%
Sem 5	R5.04	Achats	20	40				70%	30%
Sem 5	R5.05	Logistique	10	0	20			60%	40%
Sem 5	R5.06M ACAST	Conception et montage d'un projet culturel, artistique ou touristique				9	14		100%
Sem 5	R5.07M ACAST	Recherche de partenariats culturels, artistiques ou de tourisme				12	5		100%
Sem 5	R5.08M ACAST	Management d'équipe culturelle, artistique ou de tourisme				12	14		100%
Sem 5	R5.MDF S.09	Evaluation et financement des activités culturelles, artistiques ou de tourisme				12	12		100%
Sem 5	R5.MDF S.10	Adaptation Locale	10		20				100%
		SAE							%INT
Sem 5	SAÉ 5.MACA ST.01	Piloter un projet aux enjeux culturels ou touristiques	20	20	20	40	40		100%
Sem 5	SAÉ 5.02	Evaluation et financement des activités culturelles, artistiques ou de tourisme	20	20	20				100%
		Total coefficient							
			3 ECTS	5 ECTS	4 ECTS	9 ECTS	9 ECTS		

MDFS Semestre 6									
	Code	Intitulé des ressources	UE61	UE62	UE63	UE64	UE65	%Devoir	%INT
			Gérer un projet	Participer au pilotage	Concevoir la démarche marketing	Participer au pilotage RH de l'organisation	Développer une approche conseil		
Sem 6	R6.01	Démarche qualité	10	10	15				100%
Sem 6	R6.02	Langue vivante 1 Anglais des affaires	10	10	10	10	15	60%	40%
Sem 6	R6.03	Traitement des données	10	20	15				100%
Sem 6	R6.MDF S.04	Gestion de trésorerie					10		100%
Sem 6	R6.MDF S.05	Fiscalité du chiffre d'affaires					10		100%
Sem 6	R6.MDF S.06	Processus ressources humaines - Niveau 2				30			100%
Sem 6	R6.MDF S.07	Adaptation Locale	10						100%
		SAE							%INT
Sem 6	SAÉ 6.MDFS.01	Piloter et rendre compte d'un projet aux fonctions support d'une organisation	12.5	12.5	12.5	12.5	15		100%
Sem 6	STAGE	STAGE BUT3	35	35	35	35	35		100% (70% SOUT / 20% DOS / 10% ENT)
Sem 6	PORTFOLIO	Portfolio S6	12.5	12.5	12.5	12.5	15		100%
		Total coefficient							
			3 ECTS	4 ECTS	5 ECTS	9 ECTS	9 ECTS		

MCMO Semestre 6									
	Code	Intitulé des ressources	UE61	UE62	UE63	UE64	UE65	%Devoir	%INT
			Gérer un projet	Participer au pilotage	Concevoir la démarche marketing	Déployer le marketing omnicanal et digital	Assurer le développement des affaires		
Sem 6	R6.01	Démarche qualité	15	10	15				100%
Sem 6	R6.02	Langue vivante 1 Anglais des affaires	10	10	10	10	15	60%	40%
Sem 6	R6.03	Traitement des données	15	20	15				100%
Sem 6	R6.MCM O.04	Stratégie digitale outbound et indicateurs de performance du marketing digital				20			100%
Sem 6	R6.MCM O.05	Management de la performance de l'équipe commerciale					20		100%
Sem 6	R6.MCM O.06	Adaptation Locale	10			10			100%
		SAE							%INT
Sem 6	SAË 6.MCM O.01	Piloter et rendre compte d'un projet aux enjeux commerciaux	12.5	12.5	12.5	12.5	15		100%
Sem 6	STAGE	STAGE BUT3	35	35	35	35	35		100% (70% SOUT / 20% DOS / 10% ENT)
Sem 6	PORTFO LIO	Portfolio S6	12.5	12.5	12.5	12.5	15		100%
		Total coefficient							
			3 ECTS	4 ECTS	5 ECTS	9 ECTS	9 ECTS		

MACAST Semestre 6									
	Code	Intitulé des ressources	UE61	UE62	UE63	UE64	UE65	%Devoir	%INT
			Gérer un projet	Participer au pilotage	Concevoir la démarche marketing	Participer au pilotage RH de l'organisation	Développer une approche conseil		
Sem 6	R6.01	Démarche qualité	10	10	15				100%
Sem 6	R6.02	Langue vivante 1 Anglais des affaires	10	10	10	10	15	60%	40%
Sem 6	R6.03	Traitement des données	10	20	15				100%
Sem 6	R6.MAC AST.04	Entreprenariat et développement activités culturelles ou de tourisme				10			100%
Sem 6	R6.MAC AST.05	Action Internationale culturelle ou de tourisme				10	6		100%
Sem 6	R6.MAC AST.06	Règlementation spécifique culturelle ou de tourisme					7		100%
Sem 6	R6.MAC AST.07	Outils de communication numérique culturelle ou de tourisme					7		100%
Sem 6	R6.MAC AST.08	Adaptation Locale	10			10			100%
		SAE							%INT
Sem 6	SAË 6.MACA ST.01	Piloter et rendre compte d'un projet aux enjeux culturels ou touristiques	12.5	12.5	12.5	12.5	15		100%
Sem 6	STAGE	STAGE BUT3	35	35	35	35	35		100% (70% SOUT / 20% DOS / 10% ENT)
Sem 6	PORTFO LIO	Portfolio S6	12.5	12.5	12.5	12.5	15		10% / 90%
		Total coefficient							
			3 ECTS	4 ECTS	5 ECTS	9 ECTS	9 ECTS		